BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « B »

Annonce n° 869

25 - Doubs

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANÇON

Modifications et mutations diverses

984 422 485 RCS Besançon.
AUDIT ET QUALITÉ.
Forme : Société coopérative par actions simplifiée.
Capital variable : 3000.00 EUR (capital variable minimum : 1000.00EUR).
Administration : Président : TREFOUEL Cédric ; Directeur général délégué : LUBERDA Michael ; Directeur général délégué : DUBOURG Cyril.
Activité : La coopérative a pour objet de contribuer à la satisfaction des besoins économiques ou sociaux de ses membres par leur effort commun et la mise en place des moyens nécessaires. La coopérative remplit son objet au profit de ses membres, notamment par la réalisation de toutes opérations et la prestation de tous services susceptibles de contribuer directement ou indirectement au développement des activités de ses associés relevant, sur le marché de la rénovation énergétique, des activités d'audit énergétique , de dimensionnement des équipements, de calcul des simulations d'aides financières, de portage des qualifications requises pour les activités susmentionnées, de formation, et toutes autres activités complémentaires, ainsi que l'exercice en commun de ces activités. Afin de remplir cet objet au profit de ses associés,, la coopérative peut mettre en œuvre, en fonction de la stratégie décidée, une ou plusieurs des activités ou services suivants : 1. La recherche de commandes et de marchés auprès de tous clients, pour leur en confier la réalisation ; 2 .L'achat de tout produit, marchandise, matière première, machine ou objet quelconque, ou leur fabrication, se rapportant directement ou indirectement à leurs activités commun destiné à accroître l'efficacité de leur entreprise; 4. La mise en œuvre, par tout moyen, d'une politique commerciale commune, notamment par la réalisation d'opérations commerciales ou publicitaires pouvant comporter des prix communs, propre à promouvoir l'essor de leurs activités professionnelles ; 5. L'apport de toute information et formation ayant trait à leurs activités ou à la coopération ; 6. Ainsi que par toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement et généralement toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social. La société agira soit directement, soit indirectement, en tant qu'intermédiaire ou mandataire, ou autrement Bien que l'objet de la coopérative soit réservé à ses associés, dans le respect de ses intérêts et de ceux de ses associés, elle s'autorise, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 10 septembre 1947 précitée et dans la limite de 20 % de son chiffre d'affaires, à effectuer des opérations entrant dans son objet, de même nature que celles qu'elle effectue avec ses associés, avec des personnes qui n'ont pas la qualité d'associé, dites tiers non-associés.
Adresse du siège social : 3b, Rue du Coteau, 25000 Besançon.

La Directrice de l'information légale et administrative : Anne DUCLOS-GRISIER

Commentaires : Modification survenue sur l'administration, l'activité, le capital..

